

## Informations de la délégation syndicale

juin 2017

Chères et chers collègues,

La délégation syndicale, interpellée par les collègues, est intervenue auprès de la direction pour faire part de différents problèmes qui nous sont remontés. Voici quelques actions en cours.

Pétition contre la péjoration des conditions de travail dans le secteur socio-éducatif

Situations critiques dans le secteur socio-éducatif ! Globalement la délégation du personnel et syndicale a été alertée par les collègues au sujet de problèmes de dotation insuffisante en personnel dans des équipes, de problèmes de non remplacement (rendus plus aigus encore en raison des absences au sein du pôle de remplacement du secteur). Récemment, certaines hiérarchies ont imposé la stricte application des pauses obligatoires de manière inappropriées. Le personnel et la délégation s'en plaignent pour plusieurs raisons (voir ci-dessous). Les situations varient d'un lieu à l'autre. Elles concernent tant dans les équipes de jour que de nuit.

### **Pétition à La Combe**

La délégation syndicale a réuni le personnel des équipes de La Combe. Des équipes sont en sous-effectif important et chronique. Des situations de détresse entraînant des prises de risques tant pour les usagers que pour le personnel sont constatées. Considérant que le pool de remplacement ne permet pas de pallier le manque de personnel et toutes les absences ; considérant l'imposition de pauses de manière non concertées et inappropriées (obligeant des coupures d'horaires et surtout moins de personnel auprès des résidents), le personnel a mandaté les syndicats pour transmettre une pétition à la Direction générale.

Signez la pétition qui demande : une dotation supplémentaire ; une application des pauses concertées et du renfort en personnel pour permettre la prise de pause sans risques pour les usagers et les collègues, et exiger le développement du pool de remplacement. Le personnel espère que ses difficultés soient reconnues et que des moyens supplémentaires soient prévus pour la défense de prestations.

*Tout le personnel, quel que soit son statut, peut signer la pétition. Elle est à transmettre aux syndicats jusqu'au 29 juin .*

Rappel de la règle des pauses : La loi sur le travail (LTr) prévoit des pauses obligatoires (hors temps de travail) et un enregistrement du temps de travail. Dans le secteur socio-éducatif, la LTr s'applique peu (nombreuses exceptions et dérogations possibles vu les particularités). Il faut donc convenir d'adapter la LTr, tenant compte du travail en continu et notamment que le personnel reste sur le lieu de travail et/ou ne peut pas le quitter. Certes prévoir les pauses est important pour le personnel (une demie heure dès qu'on dépasse un horaire journalier de 5h ; une heure dès qu'on dépasse 9 heures). Toutefois il y a des limites à ces pauses. Qui va prendre sa pause durant la nuit pour s'occuper de ses affaires privées ou manger dehors ? Qui va nous remplacer durant la pause la journée ou à midi alors qu'il est nécessaire d'être disponible et que la présence des autres collègues s'avère insuffisante. Devoir rester disponible est considéré comme du travail et du piquet sur le lieu de

travail. Ce n'est légalement pas une pause. Imposer des coupures et pauses sans remplacements signifie réduire les prestations, faire prendre des risques aux collègues ou aux usagers-ères, ne pas répondre à la qualité de l'encadrement attendue envers les résident-e-s.

Penser à des horaires coupés sans concertation et moyens supplémentaires est inacceptable. On ne va pas organiser la vie des résidents selon les pauses imposées. Merci de nous faire remonter les difficultés rencontrées à ce sujet.

Quelques dossiers « chaud » d'avant l'été :

**Politique des remplacements** La délégation a démontré l'utilité d'un pool de remplacement dans le secteur socio-éducatif à renforcer. Elle a demandé que les **congés maternités** soient systématiquement remplacés (comme c'est l'usage partout dans les secteurs publics et subventionnés). En effet, le personnel cotise pour un congé maternité. Ces absences sont planifiées et en grande partie payés par les cotisations. Refuser de les remplacer revient à faire porter des difficultés d'équipes aux femmes qui accouchent ! Nous espérons vivement qu'un changement de pratique se fasse immédiat ! *N'hésitez pas à nous contacter et renseignez-vous sur les droits pour les femmes enceintes (exempte du travail de nuit et de travail pénible ; droits aux pauses d'allaitement, etc.).*

**Droit d'accompagner les collègues.** Nous rappelons que tout collègue convoqué à un entretien de service (ou autres entretiens, notamment en lien avec sa situation de suivi de santé, de reprise de travail, etc.) peut se faire accompagner par son syndicat ou sa/son délégué-e. Il est arrivé que des responsables RH refusent de protocoler les propos des mandataires ou délégué-e-s syndicaux. Cette pratique est désormais corrigée.

**Effectifs et moyens suffisants. Les comptes des EPI sont bons,** or nous constatons qu'il y a souvent un sous effectifs en personnel selon les lieux et les secteurs. Un nouveau contrat de

prestation est en voie de finalisation, nous veillons à ce que la dotation soit suffisante.

**Groupes de travail** La délégation syndicale est présente au sein de différents groupes de travail : révision des formulaires d'évaluation des prestations ; vision 2025

**Pénibilité** Nous venons d'apprendre que la fonction d'ASE aux EPI n'est pas retenue comme fonction pénible par le Conseil d'Etat. Une mobilisation doit probablement s'organiser.

**Salaires et SCORE La concertation** Les syndicats suivent la situation de la caisse de pension CPEG. Des décisions importantes devront être prises par le personnel dès septembre. Par ailleurs, le nouveau système d'évaluation des fonctions et des salaires « SCORE » est, pour le Conseil d'Etat, prétexte à entièrement changer la loi sur les traitements. Les syndicats ont été consultés sur un avant-projet de loi sans avoir connaissance de la grille salariale. Ce projet (?) laisse à l'employeur (Conseil d'Etat et entités) toute latitude de revoir les règlements en matière salariale, de coulissement, d'annuités et autres formes de progression. Nous refusons cette vision qui changerait les fondamentaux (transparence salariales dans les secteurs publics et subventionnés, équités, contrôles, droit de recours). **Soyez attentifs aux informations qui sont transmises par les syndicats et la faitière le Cartel !**

**La concertation malgré tout. La délégation syndicale défend vos intérêts.** Elle échange avec la direction au sujet des nombreux thèmes qui lui remontent. Cette pratique d'échange est utile mais insuffisante. Reste à se faire entendre et changer le cours des choses. Merci de lire nos infos et nous vous souhaitons un bon été !

*Pour la délégation : secteur socio-éducatif : Anicia Botteron, Caroline Mezza, Daniel Schweizer, Jacqueline Pellizzer, Marc Torchia, Guy Valence. Secteur socio-professionnel : John Chappuis, Rita Rizzello, Roland BARBALARGA. Filipa Chinarro (secrétaire syndicale.SSP), Françoise Weber (secrétaire syndicale SIT)*